



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 26 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente « Jean Ferrat », sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire et de Monsieur Gérard PEREZ (Doyen d'âge).

Madame Michèle CHOUCANE a été désignée comme secrétaire de séance. L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le 20 mai 2020.

*Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux suite à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie Covid-19,*

*Vu l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562, le Maire décide que la séance se tiendra à huis-clos avec retransmission en direct.*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Présents :** CHAUDOIR Gwendoline – PEREZ Gérard – BOURGEOIS Stéphanie – CALAS Philippe – LEVANNIER Caroline – ROBERT Jean-Louis – CHOUCANE Michèle – BIENVENU Henri – MULLER Cécile – TOULOUZE Philippe – ROUX Julie - FAURÉ Philippe – MELKI Jean-Claude – ASTIER Agnès – BLAS Thierry – BASTIT Jean-François – DOS SANTOS Jennifer.

**Absents :** NOISSETTE Philippe – IMBERT Régine – COLIN Yvon – GAILLARD Nathalie.

**Absents avec procuration :** ALLARD Caroline – LAMBIC Christine.

**Secrétaire de séance :** Madame Michèle CHOUCANE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
23	17	19

### D 2020\_05\_018 Election du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Madame Gwendoline CHAUDOIR : (dix-neuf voix), 19 voix.

Madame Gwendoline CHAUDOIR ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Gwendoline CHAUDOIR



Accusé de réception en préfecture  
034-213402092-20200526-2020-05-018-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2020  
Date de réception préfecture : 27/05/2020

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.